

# COLLECTIF DE DEFENSE DES TRAVAILLEURS ETRANGERS DANS L'AGRICULTURE

---

A.S.T.I de Berre, Association de coopération Nafadji Pays d'Arles, Comité local ATTAC-Pays salonnais, Marseille, Martigues Ouest étang de Berre, Cimade, Confédération Paysanne, CREOPS, Droit Paysan 13, Espace-Accueil aux étrangers, Fédération du MRAP 13, FGA CFDT, Forum Civique Européen, FSU 13, Ligue des Droits de l'Homme du Pays d'Arles et de la Fare les Oliviers.

---

## COMMUNIQUE

### « Gourbi » de Berre, tout doit disparaître !

**Les 4 et 5 juillet 2007**, une nouvelle opération « Gourbi de Berre » est au programme des pouvoirs publics.

Depuis 1973, dans la plaine agricole des Gravons, de cinquante à cent ouvriers agricoles étrangers habitent sur un terrain privé, dans des cahutes d'arceaux de serres bâchées et quelques caravanes délabrées, sans eau potable, ni électricité, entre des amoncellements d'ordures et d'emballages.

Au cours de ces dernières années, les pouvoirs publics ont employé sans succès de multiples moyens pour se débarrasser à moindre frais de ce bidonchamp qui stigmatise l'incurie des responsables du logement des ouvriers agricoles étrangers :

- moyens policiers et militaires : contrôles de police et de gendarmerie, arrestations, intimidations ;
- moyens judiciaires : tentative d'expulsion des habitants par référé (refusée par le juge), assignation du propriétaire du terrain devant le tribunal correctionnel pour infraction au Code de l'urbanisme (conclue par un acquittement).

Depuis décembre 2006, l'Etat a engagé une nouvelle approche susceptible d'aboutir à un relogement groupé des personnes en situation régulière. A cette fin, l'Adoma (ex Sonacotra) a réservé des chambres dans ses différents foyers autour de Berre et procédé à l'inventaire des « logements » selon le statut des résidents.

Le 4 et 5 juillet, sous l'œil des forces de l'ordre, il y aurait **déménagement collectif** avec le concours de la Croix Rouge et **enlèvement pour destruction** des « logements » des déménagés et des sans papiers.

Sur les 55 personnes en situation régulière identifiées, 12 auraient à ce jour accepté les propositions de relogement, essentiellement au foyer de Berre. Pour les autres, la Fondation Abbé Pierre est disposée à fournir des mobil homes comme solution provisoire.

On pourra se réjouir de cette opération lorsque « les 55 » habiteront effectivement dans un logement décent.

Quant aux ouvriers sans titre de séjour, s'ils ne sont pas renvoyés de force au Maroc ou en Tunisie, ils se retrouveront dans l'invisibilité totale d'habitats de fortune dispersés dans la nature. Alors que leurs employeurs délinquants jouissent d'une totale impunité, ne serait-il pas **juste et décent** de régulariser ceux qui travaillent ici depuis de nombreuses années ?

Quel que soit son résultat, cette nouvelle opération ne règlera pas le problème de fond. Elle servira de paravent au refus de la profession agricole et des pouvoirs publics de fournir des logements décents aux travailleurs agricoles étrangers ; refus d'autant plus scandaleux que, de l'avis unanime, le travail de cette population, avec ou sans papier, est le facteur clé du maintien d'une agriculture compétitive dans le département des Bouches-du-Rhône.

**C'est pourquoi le CODETRAS appelle à la vigilance afin que la procédure prévue les 4 et 5 juillet 2007 se déroule avec le consentement des personnes, en présence de nombreux témoins et qu'ainsi le dossier reste grand ouvert.**